



## Dette suisse pour résidant suisse en france

Par **ostel01**, le **15/05/2014** à **20:59**

Bonjour

dernièrement j'ai reçu un courrier non recommandé de la société France contentieux, concernant une dette en suisse (j'habite maintenant en France)

ils ont un acte apparemment officiel (acte de défaut de bien indiquant que cette dette sera due pendant une durée de 20 ans dès lors que je serai revenu à meilleur fortune, ce qui n'est pas le cas)

1. faut il attendre un courrier recommandé pour réagir

2. apparemment la poursuite en suisse n'aurait pas été reconduite chaque année ce qui rendrait caduque l'acte de défaut de bien

3. faut il contesté et redemandé un jugement en France ?

merci de votre réponse je ne sais plus trop comment réagir et ou m'adresser (cabinet français spécialisé en droit international ? en recouvrement ?)

OSTEL